FORMATION

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CERTIPHYTO DECIDEUR
Entreprise Non Soumise à Agrément

Certiphyto

MON PREMIER CERTIPHYTO

Les +

Se mettre à jour sur la réglementation phyto

Les +

Identifier des solutions de réduction de l'usage des phytos

Les +

Faire un point sur sa pratique en termes de sécurité et santé

A Chartres
Les 4 et 5 décembre 2025

CHAMBRES D'AGRICULTURE
CENTRE-VAL DE LOIRE

CHAMBRES D'AGRICULTURE
Centre-Val de Loire

FORMATION
professionnelle

PRIMO CERTIPHYTO DECIDEUR
Entreprise Non Soumise à Agrément

Des éléments à connaitre

2 jours à Chartres
Les 4 et 5 décembre 2025

9h00 - 12h30

14h00 - 17h30

PUBLIC

Agriculteurs-trices - Futurs installés-es - Salariés-es

TARIFS & FINANCEMENT

450 € : faire une demande de prise en charge via le CPF avant le 27 mai 2025

Salarié agricole : inscription via Ocapiat avant le 31 mai 2025

Autres situations : nous consulter pour activer la prise en charge via votre OPCO

INTERVENANT(E)S

Sébastien SALLÉ, Antoine SINTIVE, Laëtitia Le MANACH, Bertrand de LACHEISSERIE
Conseillers Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

OBJECTIFS

Obtenir un certiphyto pour être conforme à la réglementation et à ses activités

CONTENU / PROGRAMME

Prévenir les risques pour la santé et les espaces publics
Les mesures à prendre pour réduire les risques phytos pour la santé. Conduite à tenir en cas d'intoxication.

Limiter le recours aux produits phyto
Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Prévenir les risques pour l'environnement
Transfert des produits dans l'environnement et les principales voies de contamination. Méthodes pour limiter leurs impacts.

Connaître la réglementation phytosanitaire
Cadre réglementaire français et le plan Ecophyto.
Définition des produits phytopharmaceutiques.
Réglementation du transport et du stockage
Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur, vis-à-vis des tiers.
Enregistrement des pratiques

METHODES : Apports théoriques et méthodologiques, études de cas, partage d'expériences, exercices.

PREREQUIS : Aucun

EVALUATION : Ecrite et orale en fin de stage
Quizz certifiant de 30 questions / 15 bonnes réponses en fin de stage

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

B. de LACHEISSERIE +33 (0)2 37 24 45 42
b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr

Ou Centre de Formation +33 (0)2 37 24 45 42 formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Ce stage pourra être financé par VIVEA sous réserve de validation) et un éventuel co-financeur pour les contributeurs présents. L'ensemble des conditions de déroulement (conditions générales, règlement intérieur, organisation) sont disponibles sur le site internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Centre Val de Loire https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr ou disponibles sur demande avec programme et tarifs.

BULLETIN DE **PRE-INSCRIPTION**

A retourner de préférence avant le 20 décembre 2025

PRIMO CERTIPHYTO DECIDEUR
Entreprise Non Soumise à Agrément

2 jours à Chartres - les 4 et 5 décembre 2025

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL…) : .....

N° SIRET : .....

Nom et prénom du participant : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse postale : .....

.....

Code Postal : ..... **Commune :** .....

Tél : ..... **Portable :** .....

Mail :.....

Statut professionnel :	**Niveau de qualification :**
□ Chef.fe d'entreprise agricole	□ Aucun diplôme
□ Associé.e	□ Niv. 3 : CAP, BEP
□ Conjoint.e collaborateur	□ Niv. 4 : Baccalauréat, BP
□ Salarié.e	□ Niv. 5 : Bac + 2 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
□ Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)	□ Niv. 6 : Bac + 3 : Licence, licence professionnelle, BUT
□ En projet d'installation agricole	□ Niv. 6 : Bac + 4 : Maîtrise, Master 1
□ Autre :	□ Niv. 7 : Bac + 5 : Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur
	□ Niv. 8 : Bac + 8 : Doctorat

Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, …) ?	....

□ Je souhaite* participer à la formation n° 25052
□ J'ai pris connaissance des conditions générales et du livret d'accueil

En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à ..... Le ..... **Signature**

* Votre inscription sera définitive à réception de notre confirmation

BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation
10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399
28008 CHARTRES Cedex
+33 (0)2 37 24 45 42 - formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture.

RAPPEL SUR LE CREDIT D'IMPOT FORMATION 2024*

Par exemple pour 1 journée de formation de 7 heures,

vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de :

7 h x 11,65 € = 81,55 €

***Pour cette année, le montant est doublé ce qui le porte à 163,10 €**

Contact :
Centre de formation
+33 (0)2 37 24 45 42
formations@eure-et-loir.chambagri.fr
CHAMBRE D'AGRICULTURE
10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399
28008 CHARTRES CEDEX

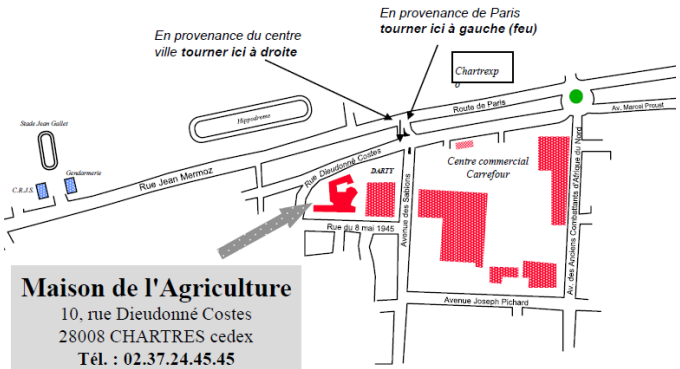

Notre activité formation en 2023 :

467 stagiaires, 76 jours de formation

94 % des stagiaires se disent satisfait à très satisfait

Nos formations ont répondu aux besoins de 99 % des participants

Le contenu des formations est déclaré transférable rapidement dans l'activité par 94 % des personnes

Nos intervenants sont jugés de bonne qualité à 100 %

Formation Certifiante :

- Certiphyto* : 100 % de réussite
- Certicrea** : 57 % de réussite

Ligne de bus : 4 - 5 - 12 - 15 arrêt « Etampes »
Pas d'hébergement possible

ENGAGEMENT DE SERVICE – SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES – REF. 221 – AFNOR CERTIFICATION – www.afnor.org

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr

* Certiphyto : Certification RS5655 « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques catégorie décideur » certifiée par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 13/12/2021

** Certicrea : CertificationRS5244 « Création ou reprise d'une entreprise agricole » certifiée par l'Assemblée Permanente Chambre d'Agriculture le 14/09/2020

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant – OCAPIAT – Centre-Val de Loire www.centre-valdeloire.fr – UNION EUROPÉENNE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL – L'EUROPE S'engage en région Centre-Val de Loire avec le FEADER – INVESTIR L'AVENIR – INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

Réalisation Chambre d'agriculture. En cas de distribution papier, ne pas jeter sur la voie publique. Maj : 23-09-2024